

## QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DE LA SITUATION DANS LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ALGERIENNES

Ce questionnaire d'analyse de la situation dans les institutions partenaires Algériennes du projet a été préparé avec la référence à un document récemment mis en disposition comme « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain » (ASG-QA) HAQAA Initiative <http://hdl.handle.net/2445/126940>. Ce document a été préparé pour la Commission Européenne et la Commission Africaine, mais il ne reflète que l'opinion de ses auteurs à partir des institutions y compris des institutions des universités et associations européennes.

Les références et lignes directrices couvrent des domaines qui sont considérés comme essentiels pour la réalisation d'une offre d'enseignement supérieur de qualité et mettent principalement l'accent sur la gouvernance, les politiques et les processus institutionnels promouvant un enseignement supérieur de qualité, l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, la recherche et l'innovation, la collaboration, et l'engagement envers la communauté.

Il est demandé de remplir le questionnaire par deux experts individuellement pour donner son avis indépendant sur l'état actuel à l'école en sujet. Il s'agit de mettre un commentaire de maximum jusqu'au 100 caractères et mettre le pourcentage d'accompli (de 0 % - rien donne, jusqu'au 100% - complètement en fonction)

Etablissement	Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique (ENSH)	
Nom de l'expert local	DJOUDAR HALLAL DAHBIA	
Références et les lignes directrices	Analyse par expert de la situation à l'École	
-Textes règlementaires	<i>Commentaire sur accomplie</i>	<i>100% d'accomplie</i>
<b>1. MISSION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.</b>		
<b>Référence - L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.</b>		
a) la vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité	Conseil d'administration - Tutelle Ministère (M.E.S.R.S)	100%
b) diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques	CA (Conseil d'administration) - M.E.R.S Cellule de l'Assurances qualité ENSH depuis 2 ans	80%
c) des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue	-Plans d'action à l'issue de l'évaluation interne -Assoir des moyens pour le projet d'établissement (d'audits internes). -En cours basé sur les expériences de l'école.	60%
d) la formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut	-sont impliqués les enseignants, étudiants, quelques	30%

degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes	fonctionnaires. -Lecture des rapports d'audits internes seul les enseignants et quelques étudiants). -Reste à communiquer les actions d'audits à toute la communauté.	
e) un suivi, une évaluation et un benchmarking continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.	-Instances scientifiques (CSE ) Conseil Scientifique de l'Ecole, (CSD) Conseil Scientifique de département , (CPM)Conseil Pédagogique Modulaire , (CD )Conseil de direction) et (CFD)Conseil de Formation Doctorale.	50% -
<b>2. GOUVERNANCE ET GESTION</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement énoncées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques AQ robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.</b>		
a) dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein	-Agence externe qui audite. -Absence d' externe (projet de création) mis à part l'audit interne.	0%
b) dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, comme par exemple, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des prérogatives et des attributions clairs ; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité	Conseils consultatifs : (CA)Conseil d'Administration Instances scientifiques :(CSE )Conseil Scientifique de l'Ecole, (CSD) Conseil Scientifique de département , (CD )Conseil de direction) et (CFD)Conseil de Formation Doctorale.	100%
c) dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux	-Cellule assurance qualité	80%
d) dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique	-oui existe plateforme Elearning, intranet, site web, messagerie et plateforme Moodle.	80%
e) fait usage de son autonomie de manière responsable	-Cellule télécommunication -(DASICRE ) Direction des Systèmes d'Information et Communication	100%
f) dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité en cas de besoin	-Partielle aux : -Directeurs Adjoints( DAEDFC, DASICRE et DAPGRSI - chefs de département - Secrétaire Général	50%
g) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents	-(CA)Conseil d'Administration - les délégués des (CPM)Conseil Pédagogique Modulaire , - ( CSD) Conseil Scientifique de Département à inclure bientôt	25%
h) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties	-Réunions d'administration , par emails et affichages	70%

prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement		
i) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche	-Charte d'éthique universitaire -Comité d'éthique - logiciel de plagiat	80%
j) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traitement du personnel, des étudiants et des membres de la société civile et dans la gestion des affaires institutionnelles	-des PV sont rédigés -Comité d'éthique d'établissement statue et le directeur envoie au Conseil d'Ethique National.	75%
k) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires	-Plans d'études -Procès Verbaux affichés -Syllabus -Actions (projets de recherche nationaux et internationaux)	85%
l) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel	2-Suivi de conseils de discipline 1-Scolarité et outils de suivi	80%
m) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt	NON	0%
n) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.	-Instances scientifiques -Départements, -(DAEDFC) Direction Adjointe des Enseignements, Diplômes et Formation Continue.	70%
<b>3. RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.</b>		
a. dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes- femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes	-Acquis par la constitution	100%
b. dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois	-Direction des ressources (services), (fiches de poste).	75%
i. dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	-Progression de carrière. -Programme de formation	90%
ii. dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement ;	-Contrats et les textes réglementaires (CDD) Contrat à Durée Déterminée et (CDI ) Contrat à Durée Indéterminée	90%
c. fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats ;	-Oui existe l'évaluation	60%

d. assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel	Prime de rendement trimestrielle	100%
e) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeurs qui promeuvent l'apprentissage centré sur l'étudiant.	-oui 1 enseignant 1 étudiant	100%
f) dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	-Plan de formation annuelle	100%
<b>4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.</b>		
a) de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente	-Budget de fonctionnement et d'équipement	80%
b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté	1-Recettes des prestations hors missions principales (prestation de service) du service Formation continue 2-Projet de création de filiale en projet d'étude pour création de valeur et de ressources.	30%
c) d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers	-contrôleur financier et comptable de l'école affilié au ministère des finances -pris en charge par plusieurs chapitres alloués dans le Budget de fonction.	90%
d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés.	Néant	----
e) de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.	-contrôleur financier - comptable de l'école affilié au ministère des finances	100%
<b>5. INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS</b>		
<b>Référence - L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et les activités de recherche.</b>		
a) d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel;	Oui selon les normes	90%
b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel);	OUI	80%
c) d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication (TIC) adéquate, y compris une connectivité abordable, haut débit et dédiée	OUI	70%

d) d'installations conformes aux dispositions nationales pertinentes en matière de santé et de sécurité	OUI	70%
e) d'installations accessibles aux personnes moins valides.	oui	30%
<i>Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure</i>		
a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. d'espace serveur,</li> <li>ii. de redondance ou d'équilibrage de charge,</li> <li>iii. de helpdesk technique,</li> <li>iv. d'accès Internet fiable, et</li> <li>v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance ; et</li> <li>vi. ressources en vue de développer les connaissances et les compétences des professionnels TIC</li> </ul>	Oui	70%
b) qu'il dispose d'un plan informatique afin d'assurer: <ul style="list-style-type: none"> <li>i. la maintenance et la mise à niveau des technologies</li> <li>ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté.</li> </ul>	Oui	80%
c) qu'il existe une cohérence et une uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. d'une structure claire de communication des changements de programmes logiciels, de matériel informatique ou de système/procédure technique quand un étudiant ou un membre du personnel passe d'un programme à un autre,</li> <li>ii. d'un programme/processus de formation aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté,</li> <li>iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et</li> <li>iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre.</li> </ul>	oui i ii iii iv	50% 40% Non non

d) que le matériel informatique, les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit : i. un helpdesk opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ii. un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels, iii. des attentes techniques clairement formulées, iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants	I oui li oui lii oui Iv non	80% 60% 80%
---	--------------------------------------	-------------------

#### 6. RECRUTEMENT, ADMISSION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS ET SERVICES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS

**Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants**

a) pour le marketing/la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription ;	-Site Web -Portes ouvertes	70%
b) qui promeuvent la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prêtent attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées, le cas échéant ;	-Acquis de la constitution	100%
c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme ;	-Notes du Baccalauréat, -les fiches de vœux -conditions d'accès par la circulaire d'inscription	90%
d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmarking en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions;	Partiellement dépend du Ministère MESRS	50%
e) qui garantissent une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme ;	-DAEDFC -DASICRE -CRUC (Conférence Régionale Universitaire Centre)	75%
f) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux taux d'abandon ;	-DAEDFC (service enseignements) - MESRS	75%
g) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes	-DAEDFC (service enseignements et service des diplômes) -Départements	100%

#### 7. ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES

**Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants.**

**L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.**

a) dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants ; les programmes font l'objet d'une évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;	-Evaluation Interne CCSD et DAEDFC, commission des programmes. -Comité National des Ecoles pédagogique CPNE	30%
b) dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes, par conséquent, les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/ les stages ;	-Pas de passerelle mis à part l'observation de l'emploi qui suit les diplômes.	5%
c) veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le	-Oui	100%
d) niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels, le cas échéant ;	-Non	
e) dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feedback des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;	-Non	
f) dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et cours et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles aux apprenants (ou aux parties prenantes) ;	-Oui (site web, syllabus, programmes)	90%
g) dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le Sénat et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant ;	-CPNE	50%
h) dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques ;	-Oui	80%
i) dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan AQ ; et	-Conventions avec les partenaires socio-économiques -programme de projet Quils en cours	20%
j) veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.	Non	

## 8. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET EVALUATION

**Référence - L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.**

**Les principes, références et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.**

a) que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage ;	-oui	80%
b) que l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant ;	-oui	60%
c) qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ;	Enquête d'évaluation des enseignements.	30%
d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.	Non	
<i>L'évaluation des étudiants</i>		
a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent : i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des fins d'évaluation formative et sommative), ii. un jugement interne et externe des litiges, iii. des procédures de surveillance des examens, iv. un suivi des progrès des étudiants, v. des pratiques d'évaluation valides et fiables, vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le règlement des différends, et vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé	-Evaluation sommative seulement.	70%
b) Les références d'évaluation sont spécifiées pour chaque programme et sont basées sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant ;	-Selon le règlement intérieur (nombre de Contrôles Continus prédéfini) comité de formation.	75%
c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux ;	-Oui	80%
d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens ;	-Oui	100%
e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feed-back objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer ;	-Fait partiellement par les enseignants, mais absence de mécanisme bien défini.	30%

f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ; et	-Oui : le recours est un droit défini par les textes réglementaires	80%
g) Il y a un manuel AQ qui est connu du personnel et des étudiants.	-Oui	100%
<b>9. RECHERCHE ET INNOVATION</b>		
<i>Référence - L'établissement encourage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'établissement encourage l'innovation dans la démarche d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.</i>		
<i>L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.</i>		
L'établissement s'assure :		
a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche ;	-oui	70%
b) qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches	-CFD -CSE -CSD	75%
c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches ;	-Projet de Recherche -Stages scientifiques. -Programmes internationaux.	75%
d) qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches ;	-Projets de Recherche -Brevet (INAPI) -Publications	80%
e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique ;	-Comité d'éthique d'établissement -Comité National d'éthique -(DGRSDT) Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique	80%
f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire ; et	-CSD - CSE -conseil de labo - DGRSDT	70%
g) qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.	-DGRSDT	
<b>10. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE_</b>		
<i>Référence - L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.</i>		

Pour le bénéfice des étudiants, de l'établissement et de la société, l'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but :		
a) d'enrichir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative;	oui	80%
b) d'optimiser l'enseignement et l'apprentissage ;	oui	80%
c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés ;	oui	80%
d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;	oui	80%
e) de remédier aux problèmes sociaux critiques et de contribuer au bien public;	oui	80%
f) de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.	Convention	70%
<b>11. GESTION DE L'INFORMATION</b>		
<i>Référence - L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.</i>		
Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les points suivants :	Oui Oui Oui Oui Oui	100%
b) indicateurs clés de performance ;		
c) profil de la population étudiante (y compris en termes de genre) ;		
d) ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles ;		
e) progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme ;		
f) satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé;		
g) parcours de carrière des étudiants.	Carnets de l'étudiant	
<b>12. INFORMATION DU PUBLIC</b>		
<i>Référence- L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.</i>		
<i>L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques et dans le respect de toute la législation en vigueur.</i>		
h) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment : i. identification du programme, ii. l'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation,	Oui	80%

<ul style="list-style-type: none"> <li>iii. les modalités d'offre,</li> <li>iv. le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas échéant,</li> <li>v. les frais,</li> <li>vi. les conditions applicables au programme,</li> <li>vii. les conditions d'abandon du programme,</li> <li>viii. les accords financiers avec le fournisseur, et</li> <li>ix. les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.</li> </ul>		
<p>i) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. la langue de communication,</li> <li>ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li> <li>iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li> <li>iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,</li> <li>v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence,</li> <li>vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome,</li> <li>vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,</li> <li>viii. le calendrier des examens,</li> <li>ix. le calendrier de soumission des devoirs, et</li> <li>x. la délivrance des certificats.</li> </ul>	<p>Non concernés ne fait pas partie de nos missions</p>	
<p><b>13. COLLABORATION, MOBILITE DU PERSONNEL ET DES ETUDIANTS</b></p> <p><i>Référence - L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.</i></p>		
<p>Les établissements qui collaborent doivent :</p>		
<p>j) veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent ;</p>		

k) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant;	Non concernés	
l) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative ;		
m) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et		
n) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.		
o) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et		
p) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.		